

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 janvier 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Degon](#) est cité(e) dans cette lettre

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (37)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 16 janvier 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 11/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26322>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

# Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 janvier 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

## Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin ne peut retourner à Oudin-Leclère l'original d'un document que Delabarre ne lui a pas remis ; il demande à Oudin-Leclère quelles sont les raisons avancées par Degon pour faire appel du jugement du tribunal de Vervins nommant un expert de Saint-Quentin et s'il a proposé d'autres experts.

Notes Alphonse Degon est un industriel fondeur-mécanicien établi à Guise (Aisne), dont la fonderie fait faillite en 1849 (voir le [Journal de Saint-Quentin et de son arrondissement du 1<sup>er</sup> juillet 1849](#)).

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Degon, Alphonse](#)
- [Delabarre \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Degon

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Inconnue

Biographie Réside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

---

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine

Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 16/08/2025

---

Dire que si de votre voeux nous n'etions pas tout  
affait content de moi je ne pas ce me plaire  
des <sup>quelques</sup> retardations qui ont eu lieu jus que ce jour entre  
nous la marche des affaires seroit bien difficile si  
je trouvais dans tous ces empêchement des personnes qui  
les entendent comme vous.

Le militaire roullet est présent devant mes  
magasins avec 3 poils en conséquence de votre dernière  
lettre j'aurais pu les laisser mais malgré cela je vous  
vous promis que j'en ai rien fait et c'est donc au cas  
d'une disposition que vous pourrez estimer au militaire  
ce que il me faut.

*Vertugnus* Monsieur D'Albaret

janvier 16<sup>e</sup> Je m'excuse de vous gêner que j'ai acheté à  
Stroung à l'auberge de l'arbre vert le foyer  
que je m'avois demandé du ferrier que contenant  
ma dernière facture je n'ai quitté au bout de cette  
compte que 3 francs pour balancer la différence

Veuillez ne pas oublier que je ferai rigoureusement  
traiter sur ce aux réclamations indiquées à chacune  
de mes f<sup>r</sup>s

*Verrières* Monsieur oudin

janvier 16<sup>e</sup> Je vous remercie pour votre dernière lettre <sup>du 1<sup>er</sup> Janvier</sup> où  
vous demandez pour votre dernière facture <sup>du 1<sup>er</sup> Janvier</sup> que  
je vous prie de me dire pour le prochain arrêté  
quels sont les motifs que selon <sup>le</sup> <sup>avis</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>commission</sup> <sup>de</sup> <sup>l'</sup> <sup>tribunal</sup> <sup>de</sup> <sup>Strasbourg</sup>  
on appelle du jugement du tribunal de Strasbourg  
— qui a prononcé l'arrêté de St Quintin  
— quels sont les autres rapports qu'il a prononcé  
de quelles personnes

je vous serai obligé de ces renseignements  
je vous suis M. d. et